

ANNICK BILLON,
MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES
(GROUPE UDI-UC)

Madame la ministre,
Madame la présidente du *Planning familial*,
Mes chers collègues,
Mesdames et messieurs,

Née quelques mois avant l'adoption de la loi Neuwirth, je fais partie d'une génération de femmes qui n'ont jamais eu à revendiquer le droit à disposer de leur corps. J'ai grandi avec les certitudes léguées par les combats de la génération précédente et je lui suis très reconnaissante d'avoir osé les porter.

En parcourant les débats parlementaires de 1967 avant cette cérémonie, j'ai pris conscience du fossé qui nous sépare de cette période et des bouleversements culturels et sociaux qui ont résulté du contrôle des naissances.

À la lecture de ces débats, on voit combien l'avènement de ce nouveau pouvoir pour les femmes, celui de donner la vie quand elles le souhaitent, pouvait sembler inquiétant en 1967, dans un contexte encore très marqué par l'autorité du mari.

L'un de nos collègues sénateurs, très clairvoyant d'ailleurs sur les conséquences qu'allait avoir sur ce point la loi en discussion, s'alarme ainsi du « *droit de mentir à son mari, de le duper dans son désir naturel d'avoir des enfants* » qui résultera selon lui de la future loi.

Ce qui m'a frappée aussi en regardant les vidéos des interviews de Lucien Neuwirth que l'on trouve sur le site de l'INA, c'est sa conviction visionnaire de l'importance de l'éducation sexuelle, pour les filles comme pour les garçons.

Quand on constate à quel point la crainte d'encourager la débauche chez les jeunes, voire la pornographie, est présente dans les débats de 1967, on mesure le courage qu'il lui a fallu pour briser ce tabou et pour encourager l'enseignement des mécanismes de la reproduction dans le cadre des programmes de sciences naturelles.

Cette conviction de l'importance de l'éducation sexuelle ne l'a pas quitté : « *la contraception s'apprend* », se plaisait-il à répéter.

Pour finir, je voudrais partager avec vous la réflexion d'un sénateur, découverte dans les comptes rendus de la séance du 5 décembre 1967, et qui m'a beaucoup amusée.

Confiant dans la jeune génération et favorable à la loi, ce collègue estime, je cite, que « *Nos jeunes filles ont beau être en minijupe, elles n'en feront pas moins de bonnes mères de famille.* »

Cinquante ans plus tard, je suis en mesure de le rassurer et de lui dire qu'il avait raison.

Être une « jeune fille en minijupe » ne m'a pas empêchée de mener conjointement une carrière et un engagement politique, tout en élevant trois enfants.

Mais trois enfants désirés, trois naissances voulues et non subies. Je ne peux qu'en remercier Lucien Neuwirth.